



Saint-Pierre-de-Lamy

**Municipalité de
Saint-Pierre-de-Lamy**

AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION**

EST donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 15, route de l'Église à Saint-Pierre-de-Lamy (Québec) G0L 4B0.

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur la fiscalité municipale ;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau municipal de Saint-Pierre-de-Lamy, selon les heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ à Saint-Pierre-de-Lamy, ce sixième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-six.

Isabelle Plourde,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussignée Isabelle Plourde, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Lamy, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits établis par la Loi.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce sixième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-six.

Isabelle Plourde,
Directrice générale et greffière-trésorière